

---

AVIS

---

14 Octobre 2021

**STRATÉGIE RÉGIONALE POUR  
LA VALORISATION DES  
SÉDIMENTS DE DRAGAGE :  
ORGANISER UN SYSTEME DE  
VALORISATION AU CŒUR DU  
TERRITOIRE**



**Rapporteur :**  
**Mme Valérie RUBA-COUTIER**  
**Résultat du vote :**  
**Unanimité**

L'accumulation de sédiments d'origines diverses conduit à la variation de la profondeur des fonds dans les estuaires et les ports. Ainsi, leur dragage plus ou moins régulier est nécessaire au maintien des activités maritimes, portuaires et fluviales. Jusqu'aux années 1990, les sédiments dragués dans les estuaires ou les ports étaient quasi-exclusivement relargués au large (clapage). Aujourd'hui, la très grande majorité des sédiments demeure rejetée en mer, même si une petite partie est déposée à terre, voire sert à recharger des plages.

En Normandie, région maritime et portuaire, les sédiments de dragage (dont les caractéristiques sont hétérogènes) représentent d'importants volumes (8 millions de m<sup>3</sup> chaque année pour les seuls ports du Havre et de Rouen ; 13 millions de tonnes si l'on compte l'ensemble des ports de la région). Environ 150 000 à 500 000 tonnes par an sont mises à terre, selon les années, acquérant alors le statut de déchets.

A la suite du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires) et de l'adoption du PRPGD qui y est intégré (Plan régional de prévention et de gestion des déchets), la Région Normandie adopte une stratégie visant à mieux valoriser les sédiments issus des dragages et à développer d'ici dix ans des filières dédiées. Compte tenu des importants volumes considérés, il s'agit de développer une alternative au clapage – dont les impacts environnementaux sont forts – ainsi qu'à l'extraction de matériaux de carrières, dans la mesure où une partie de ces sédiments peuvent s'y substituer. La Région soutient notamment deux projets expérimentaux (« Sedinnove », mené par le GMPR – Grand Port Maritime de Rouen –, visant à la valorisation de sédiments sous forme de bloc de béton maritime ; et « Sedibric », mené par le GPMH – Grand Port Maritime du Havre –, consistant dans la fabrication de briques). En outre, un enjeu important concerne le caractère possiblement contaminé et pollué des sédiments (qu'ils soient relargués en mer ou déposés à terre).

Le rapport présente un ensemble de valorisations potentielles des sédiments, sous réserve que soit prouvée leur innocuité : rechargement de plages ou de dunes ; épandage agricole (très peu pratiqué en Normandie) ; matériau de construction, aménagement paysager ou routier, terrassement ; renforcement de berges ; recouvrement d'installations de stockage de déchets ; remblai de carrières ; couverture de friches industrielles...

S'il se montre plus que réservé sur l'épandage des sédiments sur les terres agricoles (le rapport soulignant qu'il s'agit d'une pratique peu répandue) compte tenu des risques en termes de pollutions aux métaux lourds ou d'éléments chimiques, le CESER observe avec intérêt le gisement alternatif au potentiel très important que les sédiments peuvent représenter pour le BTP et la fabrication de bétons. Si la valorisation des sédiments peut représenter un surcoût pour les acteurs portuaires, il s'agit également d'une source de création d'emploi et d'activités en matière de construction et d'économie circulaire. De surcroît, le clapage s'avère destructeur des milieux là où il est opéré (destruction de la faune et des milieux, augmentation de la turbidité des eaux lors du largage). Or la valorisation des sédiments de dragage apparaît particulièrement utile si elle permet de limiter cette pratique d'une part, ainsi que l'extraction de matériaux de carrières et de granulats marins, d'autre part. Le rechargement des plages peut également participer d'une certaine limitation de l'érosion. Enfin, il convient de souligner que le dragage lui-même, s'il est nécessaire aux activités portuaires et à la navigation fluviale, n'est pas sans impact sur les milieux estuariens et les cours d'eau.

Le CESER partage pleinement un impératif mis en avant par la stratégie, consistant à prévenir et limiter les pollutions d'origine terrestre, ainsi que la production de déchets à la source (80 % des déchets marins

provenant des milieux terrestres). Il s'agit là de participer à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, et de limiter les polluants qui se retrouvent dans les cours d'eau et les estuaires – et donc dans les sédiments, dont la valorisation repose sur la qualité des matériaux dragués.

**En conclusion, le CESER souligne l'intérêt de la stratégie régionale de valorisation des sédiments de dragage, afin de limiter le clapage, destructeur des milieux où il a lieu, ainsi que pour se substituer à l'usage de matériaux de construction dans une logique d'économie circulaire.**

# **Déclarations des groupes**

## **Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD**

Au titre de personnalité qualifiée au titre de l'environnement

Concernant la stratégie régionale pour la valorisation des sédiments de dragage, je souhaite rappeler les 3 points suivants :

- Les sédiments ont diverses formes :
  - Sédiments aqueux
  - Gravier et roches
  - Sable fin dans l'estuaire maritime
- L'expérimentation du Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande avait consisté à mettre des tas dans les trous. Plus précisément, les éléments de dragage assez liquides sont envoyés avec le soutien financier du port de Rouen dans d'anciennes ballastières afin de les reboucher et de recréer différentes strates de prairies humides. Il est dommage de ne pas rappeler cette expérience positive qui s'étend sur d'autres ballastières.
- Enfin pour les sables fins de l'estuaire maritime, ils peuvent trouver des débouchés en substitution du sable provenant des ballastières ou du granulats maritimes ce qui permettra de conserver ces ressources pour les prochaines générations.